

## Seine-Maritime. Il reste de l'amiante dans les écoles

Par Le Courrier Cauchois

4-5 minutes

---

Il est des sujets qui crispent les élus. L'amiante dans les bâtiments publics en est un. Car les questions qui touchent à la santé sont sensibles. La frontière est ténue entre la volonté d'informer et le risque d'inquiéter la population. Mardi 3 février, nos confrères de *Libération* ont publié leur *Tableau noir de l'amiante*. Le jeu de mots ne doit pas minimiser le sérieux du document qu'ils ont entre les mains. "Il révèle l'ampleur du 'risque amiante' dans les bâtiments scolaires. Ce fichier interne aux services de l'Education nationale est, à notre connaissance, le seul recensement des écoles, collèges et lycées publics et privés contenant ce matériau dangereux pour la santé", décrivent-ils dans leur article de présentation. Ils assortissent leurs commentaires d'une [carte interactive](#) consultable sur internet grâce à un outil élaboré par leur cellule data. "Avec près de 20 000 réponses, soit un tiers du parc scolaire, cette enquête - bien que non exhaustive - est suffisamment solide pour être représentative", justifient-ils.

La curiosité nous a poussés à aller voir les principales villes du pays de Caux (il était difficile pour nous d'être exhaustifs). En étant bien conscient des limites de l'exercice. D'abord parce que les données présentées datent de 2016, donc des travaux ont pu être réalisés depuis. Ensuite parce que de nombreux établissements n'ont pas répondu au questionnaire de leur tutelle. Alors les écoles, collèges ou lycées que nous allons citer sont, en quelque sorte, punis d'avoir joué leu jeu...

### La réponse du Département

En fait, la majorité des bâtiments construits avant 1997 portent le risque de contenir de l'amiante. C'est le cas, entre autres, des collèges de Yerville Henry de Navarre (qui va être reconstruit), la Côte Blanche à Lillebonne, Jehan Le Povremoyne de Saint-Valery-en-Caux, Albert-Camus à Yvetot, etc. Le Département qui gère ce parc de bâtiments répond : "Chaque site dispose d'un dossier technique amiante (DTA) depuis 2003-2004. Ces dossiers ont été mis à jour en 2016. Des diagnostics amiante avant travaux (DAT) sont réalisés préalablement à chaque opération de travaux : il s'agit

*là d'une obligation réglementaire. Cela permet notamment de faire intervenir les entreprises disposant du juste niveau de qualification et d'adapter les mesures de protection à prendre lors des travaux. Dans ce cadre, lorsque le niveau d'intervention le requiert, des mesures environnementales appelées 'mesures libératoires' s'assurant de l'absence de fibre d'amiante dans l'air avant restitution des locaux aux usagers sont réalisées par des cabinets spécialisés. Chaque année, au titre de ses programmations de travaux, le Département de la Seine-Maritime procède à des interventions en désamiantage sur son patrimoine pour éliminer progressivement ces matériaux".*

### **Un sujet suivi de près**

Pour les écoles, aucune commune n'échappe à son lot d'amiante : Port-Jérôme-sur-Seine (Petite Campagne, école élémentaire), Duclair (Malraux maternelle et primaire), Lillebonne (Desgenétais), Montivilliers (Jules-Collet), Yvetot (Auguste-Rodin, Jean-Prévost), Bolbec (Desgenétais maternelle, Jules-Verne, Pablo-Picasso), etc.

Dans cette dernière commune, le maire Dominique Métot rappelle que la municipalité engage un programme de réfection de ses établissements scolaires de 200 000 € par an. Auquel s'ajoutent les constructions de deux écoles neuves : Hattinguais et Victor-Hugo, tous deux sans amiante. A Duclair, son collègue Jean Delalandre rappelle : *"On a fait la semaine dernière le tour des bâtiments publics de la Ville pour voir ceux qui avaient de l'amiante et où elle se trouvait. C'est un sujet que nous suivons de près. Il n'y a pas de danger".*

### **Galerie photos**



[0 Commentaire](#)